

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Avril

L'an deux mil quinze,

Le 24 Avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, STONE A, BAILLARGE I, REVRANCHE MF, MERCIER S,  
AIRVAULT JL, MORIN H, COURTOIS F, POUPIN A, DELAIRE F, VIDAULT W, RENAUD  
F.

REPRESENTÉS : COWLES K, LANGLAIS J CH, CAHIER CH

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : BAILLARGE I

## **Validation du procès-verbal du 3 Avril 2015**

Le procès-verbal du 3 Avril est validé à l'unanimité

### **Objet : Point :**

#### **-des travaux café associatif**

Mr le Maire informe qu'il y a 1 semaine de retard au niveau de la couverture et que les travaux de la chaufferie ont commencé plus tôt.

#### **-des amiantes de l'ancien stockage et traitement**

Mr le Maire rappelle que les amiantes qui ont été enlevées en 2013 ont été retournées sur le site car le certificat de destruction n'avait pas été fourni. De ce fait la commune a pris contact avec l'entreprise de désamiantage qui est d'accord pour les détruire pour un montant de 3 358 € TTC (tarif en fonction de la surface supplémentaire). Le conseil valide cette démarche.

#### **-choix du revêtement de la cour**

Mr le Maire informe que nous avons reçu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France tardivement et qu'il comporte un certain nombre de prescriptions. Concernant la cour il préconise un grave calcaire plutôt qu'un enrobé. L'entreprise chargée du marché a fait 4 propositions :

-un enrobé beige : plus-value de 22 910€

-une résine gravillonnée beige sur enrobé noir : plus-value de 20 010€

-un Bi couche finition calcaire : moins-value de 5 437.50€

-Gravier ciment calcaire : plus-value de 20 807.50€

Autre possibilité laisser la cour telle qu'elle est et ne réparer que les tranchées

Le conseil est favorable au gravier ciment calcaire. Solution à étudier

Vote : POUR : 13 ABSTENTIONS: 2

Pour information concernant la salle du 1<sup>er</sup> étage, après étude, sans mettre de renfort, une charge de 100 kg par m<sup>2</sup> peut être supportée de façon permanente. La surcharge maximale entraînant la rupture est supérieure à 200 kg par m<sup>2</sup>. Ce qui représente une économie de 4000€. La limitation à 100 kg par mètre carré est retenue.

### **Objet : Avenants aux marchés du café associatif**

Mr le Maire informe que pour le lot « gros œuvre », les travaux suivants : l'ouverture supplémentaire, la reprise du mur et avec l'économie sur le renfort du plancher, représentent un coût supplémentaire de 333.97€ HT ce qui porte le montant total du marché à 57 490.13€ TTC.

Le conseil valide l'avenant N°1 de l'entreprise BRISSON s'élevant à 333.97€ TTC.

Concernant le lot « Menuiseries extérieures » : la modification des menuiseries entraîne un coût supplémentaire de 3 495.60€ TTC ce qui porte le montant total du marché à 27 448.80€ TTC.

Le conseil valide l'avenant N°1 de l'entreprise SIGLAVER s'élevant à 3 495.60€ TTC.

Pour information pour le lot « Charpente bois » car la solution proposée sera soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France il y aurait une plus-value de 476.40€ TTC qui correspond à la suppression de la pergola initialement prévue et au remplacement par une dalle de verre horizontale posée sur 2 tubes en inox et des parois verticales en verre.

### **Objet : Virement de crédits pour travaux en régie pour le café associatif**

Mr le Maire informe que les agents communaux ont et vont effectuer des travaux de démolition pour le café associatif et qu'il y aurait lieu de les intégrer dans le projet du café associatif. Pour ce faire il y a nécessité de faire les virements de crédits suivants :

Chapitre 040, article 2138 : -2000€

Chapitre 21, article 2188 : -2000€

Chapitre 040, article 2313 : + 4000€

Le conseil est favorable à l'unanimité

### **Objet : Marchés entretien 2015**

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint informe que 2 entreprises ont fourni un devis pour le PATA (Point à Temps Automatique).

Le prix de la tonne sur le devis de l'entreprise Barre est de 7.95€

Le prix de la tonne sur le devis de l'entreprise Colas est de 7.20€

Après délibération le conseil retient le devis de l'entreprise BARRE pour une quantité de 20 tonnes car la qualité technique induite par le nombre d'opérateurs compense l'écart de prix avec l'autre entreprise.

### **Objet : Travaux du stade**

Mr le Maire informe que la tonte du stade a été faite et qu'un traitement pour les taupes est en cours.

## **Objet : Subvention FC Boutonnais, FSL et FDJA**

### **FC Boutonnais**

Mr Mercier Sébastien étant membre du FC Boutonnais n'a participé ni au débat ni au vote.

Mr le Maire informe qu'un jeune de Melleran est concerné par la demande de subvention pour un voyage à Boyardville. Le club sollicite une aide à hauteur de 20€.

Exceptionnellement le conseil est favorable pour verser cette subvention.

14 votants

1 Abstention

13 pour

### **FSL et FDJA 2015**

Le 1<sup>er</sup> adjoint précise que les personnes nécessiteuses peuvent obtenir une aide par le biais d'une association qui fait partie du conseil général une fois par an sur présentation d'un dossier. D'autre part il informe que la CCCP verse 3049 € pour le FSL et 1000€ pour le FDJA. Après délibération étant donné que la CCCP verse déjà une subvention pour le territoire, le conseil décide de ne pas attribuer de subvention au titre du FSL et du FDJA.

Pour : 14

Abstention : 1

## **Objet : Indemnisation pour nettoyage suite à incendie Maison Girard**

Mr le Maire expose que suite à l'incendie dans la Maison Girard l'expertise a prévu une somme de 150€ pour le ménage. Mme GASCHARD serait d'accord pour effectuer le ménage. Le conseil est favorable pour établir un mandat à hauteur de 150€ pour indemniser Mme GASCHARD qui effectuera le nettoyage.

Pour : 14

Abstention : 1

## **Objet : CDG 79 - Médecine professionnelle**

Mr le Maire informe que les employés communaux passent une visite médicale tous les 2 ans. Le centre de gestion ayant revu les tarifs et son organisation propose une nouvelle convention pour bénéficier de ce service. Le conseil est favorable à l'unanimité.

## **Objet : SYMBO : Révision du SAGE Boutonne**

Le sujet est reporté au prochain conseil pour étude approfondie du dossier.

## **Objet : Autorisation de poursuites**

Le règlement a été effectué le 21 avril, la demande de poursuites n'a plus lieu d'être.

## **Objet : Mise à jour des valeurs locatives des maisons**

Mr le Maire informe que la commission des impôts va étudier la révision des valeurs locatives pour harmonisation de l'impôt.

## **Objet : Logo et site**

Le site internet en ligne depuis le 14 avril 2015

Pour le logo des essais de courriers seront à soumettre à la prochaine réunion de conseil pour validation.

## **Questions Diverses**

L'entreprise DELAIRE sollicite la Commune pour connaître la couleur des mâts d'éclairage public dans le cadre de l'effacement de réseau de la rue des Saulniers et des écoles. Après délibération le conseil choisi le gris anthracite.

## **Location salle des fêtes**

Dans le cadre de la location de la salle des fêtes, il est décidé qu'un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation aussi bien pour les particuliers que pour les associations.

## **Bancs pieds en pierre et dessus en bois**

Des bancs confectionnés par les employés communaux seront installés au cimetière (3), à l'église (2) et sur la place le long du mur de chez Georges (2)

## **26 Avril : la Melleranaise**

Invitation des membres du conseil au vin d'honneur.

## **Stade :**

Dans le cadre des travaux du stade, le conseil est favorable sur le principe d'installer un robinet près du jardin pédagogique.

## **Contrôle de vitesse**

Des contrôles de vitesse seront effectués par les gendarmes devant la mairie prochainement sur la demande de Mr le Maire.

## **Réunion**

-Réunion d'adjoints samedi 25 avril au matin et visite du chantier du foyer à partir de 11h

-Prochaines réunions de conseil

Le 5 Juin

Le 3 Juillet

Le Maire,